



IEJ

Institut d'Études  
Judiciaires

---



[droit.univ-grenoble-alpes.fr](http://droit.univ-grenoble-alpes.fr)

# IEJ

## Intégrer les métiers du droit

### Une préparation spécifique indispensable

L'Institut d'Études Judiciaires (IEJ) est la **passerelle nécessaire** pour accéder aux métiers de magistrat, d'avocat, de greffier en chef, de greffier, etc.

L'accès à ces professions est subordonné à la réussite d'épreuves aux **exigences rigoureuses**. Pour disposer des meilleurs atouts, l'IEJ vous assure des préparations spécifiques à l'examen d'entrée au CRFPA et au concours de l'ENM et vous permet, grâce à ses effectifs et son fort taux d'encadrement, de bénéficier d'un véritable suivi.

La préparation à la magistrature vous permet également de présenter d'autres concours de la fonction publique (greffier en chef, lieutenant de police...) dont les épreuves sont similaires.

Dans la préparation, l'accent est mis sur l'acquisition d'une méthode efficace de nature à valoriser les connaissances techniques des candidat.e.s.

### Les plus : collaboration avec les milieux professionnels concernés

L'IEJ bénéficie de relations privilégiées avec les milieux professionnels : Barreau de Grenoble, Tribunal de Grande Instance de Grenoble, Cour d'Appel de Grenoble, Tribunal Administratif de Grenoble.



### Témoignages

« La préparation à l'ENM dispensée par l'IEJ nous a permis de nous confronter et de nous entraîner aux différentes épreuves écrites du concours chaque semaine, puis d'avoir une correction personnalisée. Le partenariat avec la juridiction grenobloise a favorisé le contact avec les magistrats et nous a ouvert des opportunités de stage notamment. Enfin, les effectifs réduits nous ont permis de bénéficier d'un suivi personnalisé et d'enseignements ciblés sur nos besoins. »

Sarah Heumann et Marion Laprévotte, lauréates du 1<sup>er</sup> concours 2015, titulaires du M2 droit pénal et sciences criminelles de Grenoble.

« La préparation dispensée par l'IEJ a joué un rôle décisif dans ma réussite. En effet, les entraînements réguliers en conditions d'examen sont essentiels : eux seuls permettent d'appréhender efficacement les exigences de l'épreuve et de progresser. Par ailleurs, la proximité des professeurs et le fait de se retrouver régulièrement avec d'autres étudiants préparant le CRFPA permet de rester au contact toute l'année et de ne pas s'isoler. Enfin, les séances d'actualisation ainsi que les séances de préparation au grand oral sont indispensables, en particulier celles se déroulant entre les résultats d'admissibilité et les épreuves d'admission. »

Frédéric Létang, admis à l'examen du CRFPA 2018, élève avocat à l'EDARA.

# IEJ

Des cours théoriques, une méthode, une découverte du monde professionnel

## Enseignements

Chaque matière inscrite au programme de l'examen ou du concours fait l'objet d'**enseignements spécifiques**.

Des **séances de méthodes** adaptées à chaque épreuve du concours et de l'examen sont assurées : préparation au grand oral, concours ou examens blancs, devoirs et notes de synthèse en temps réel...

Des **séances d'actualisation** vous permettent d'être à jour des dernières évolutions du droit positif.

Par ailleurs, de nombreuses **conférences** sont organisées pendant l'année universitaire sur des thèmes d'une grande diversité susceptibles de vous fournir une **ouverture intellectuelle indispensable** à la bonne préparation de vos épreuves écrites et orales.

## Intervenants extérieurs

Chacune des préparations accueille dans son équipe pédagogique des professionnels : avocat.e.s pour la préparation à l'examen d'entrée du CRFPA, magistrat.e.s du siège et du parquet pour la préparation au concours ENM. Cette collaboration contribue à l'entretien du réseau de l'IEJ, permet aux étudiant.e.s de fisser un premier lien vers le monde professionnel et favorise l'accès à certains stages.

## Stages

Grâce à ses partenaires, l'IEJ vous permet d'appréhender les réalités de votre future profession.



# CRFPA

L'accès à la profession d'avocat

## La réussite 2018 en chiffres

122 candidat.e.s ont composé

40 admissibles

32 admis.e.s

78% des admis.e.s avaient suivi la préparation IEJ

## Avocat : une profession réglementée

La profession d'avocat est réglementée par une loi du 31 décembre 1971. Seules les personnes ayant prêté serment et inscrites au Barreau peuvent l'exercer.

Cette inscription est soumise à diverses conditions de moralité, de nationalité (L. 31 déc. 1971, art. 11) et surtout de compétences juridiques.

En effet, l'accès à la profession est subordonné à l'obtention du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) délivré par les CRFPA (Centres Régionaux de Formation Professionnelle d'Avocats).

Ce certificat sanctionne la formation organisée par les centres pour les élèves avocat.e.s ayant réussi l'examen d'entrée organisé par les centres d'examen. A Grenoble, cet examen d'entrée est organisé par la Faculté de droit, au sein de l'IEJ, qui assure également la préparation de ce dernier.

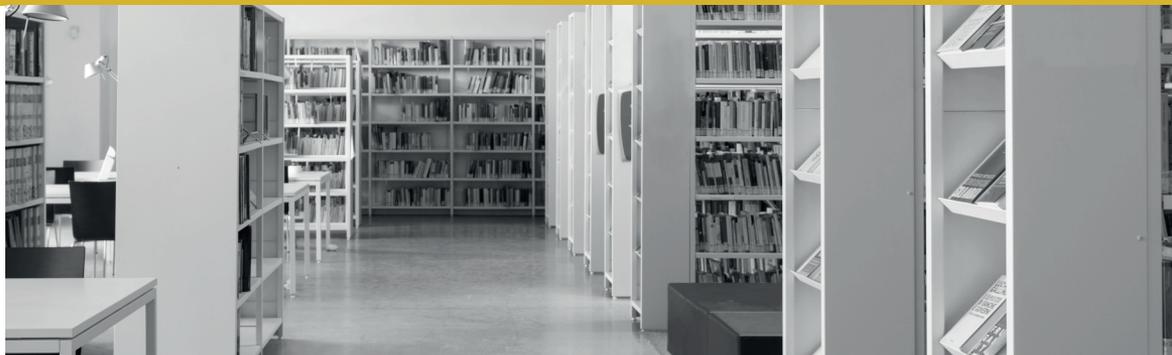
## Objectif de la préparation

La préparation exige un **travail intensif** destiné à parfaire les connaissances des étudiant.e.s dans les matières qu'ils devront présenter à l'examen et propose une méthode adaptée aux différentes épreuves.



# CRFPA

L'examen d'entrée à l'école des avocats



## Contenu de l'examen du CRFPA

- Décret n° 2016-1389 du 17 octobre 2016 modifiant les conditions d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle des avocat.e.s.
- Arrêté du 17 octobre 2016 fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle des avocat.e.s.

### I. Les épreuves écrites d'admissibilité :

- **Une note de synthèse** (5h ; coeff. 3).
- **Une épreuve en droit des obligations** (3h ; coeff. 2).
- **Une épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques** (3h ; coeff. 2) dans l'une des matières suivantes, au choix du candidat : droit civil ; droit des affaires ; droit social ; droit pénal ; droit administratif ; droit international et européen ; ou droit fiscal.
- **Une épreuve de procédure** (2h ; coeff. 2) portant sur l'une des matières suivantes en fonction du choix réalisé par le candidat pour l'épreuve précédente : procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends (candidats ayant choisi la matière droit civil, droit des affaires, droit social, droit international et européen ou droit fiscal) ; procédure pénale (candidats ayant choisi la matière droit pénal) ; ou procédure administrative contentieuse (candidats ayant choisi la matière droit administratif, droit international et européen ou droit fiscal).

### II. Les épreuves orales d'admission :

- **Le grand oral ou épreuve d'exposé-discussion** sur un sujet relatif à la protection des libertés et des droits fondamentaux (45 min ; coeff. 4).
- **Une interrogation en langue étrangère** (15 min ; coeff. 1).

# CRFPA

## La préparation : des entraînements à toutes les épreuves

### Contenu de la préparation

La préparation comporte :

- **Une préparation à la note de synthèse** : des séances de méthodologie et plusieurs exercices répartis sur l'année, réalisés le samedi matin dans les conditions de l'examen et toujours suivis de séances de corrigé.
- **Une préparation aux autres épreuves écrites : épreuve de droit des obligations, épreuve de cas pratique par bloc de spécialité, épreuve de procédure** : des séances de mises à jour, des séances d'entraînement et des galops d'essai réalisés le samedi matin dans les conditions de l'examen et toujours suivis d'une séance de corrigé.
- **Une préparation à l'épreuve d'exposé discussion** : une séance de méthodologie et des séances mensuelles d'entraînement et de mise en situation.
- **Des cours d'anglais** pour l'épreuve de langue étrangère et un examen blanc.
- **Un examen blanc pour les épreuves écrites d'admissibilité** (début juin).
- **L'accès à un site internet dédié** où sont mis en ligne différents documents pédagogiques (méthodologies, bibliographies, liens vers divers supports écrits...).
- **La possibilité de suivre les cours magistraux dispensés à la Faculté de droit** en licence et première année de master.
- La possibilité de suivre **diverses conférences** organisées pendant l'année universitaire sur des thèmes relatifs au programme de l'examen ou présentant un intérêt pour votre culture juridique générale.

### Déroulement de la préparation

#### Enseignements :

Afin de permettre aux inscrit.e.s de suivre un autre cursus universitaire (masters 1 et 2 notamment), **les enseignements ont lieu en fin d'après-midi en semaine**, en général de 17h à 19h.

La plupart des cours ont lieu entre mi-décembre et juin. La préparation au grand oral pour les étudiant.e.s. admissibles se poursuit entre septembre et novembre.

#### Devoirs d'entraînement :

Deux modalités sont possibles :

- **En régime présentiel**, les devoirs d'entraînement ont lieu en amphithéâtre, le samedi matin de décembre à juin (au moins un samedi par mois).
  - Les étudiant.e.s ne pouvant se rendre sur place le samedi matin ont la possibilité de recevoir les sujets via à un site Internet dédié et d'envoyer leurs copies de façon différée (**régime « devoirs à distance »**).
- Dans tous les cas, les copies feront l'objet d'une correction individualisée.

# CRFPA

Nous rejoindre

## Conditions d'accès

Cette préparation s'adresse plus particulièrement aux **étudiant.e.s actuellement inscrit.e.s en première année de master en droit ou déjà titulaires de ce diplôme.**

Elle concerne également les titulaires d'un des diplômes prévus au 2 de l'article 11 de la loi du 31 décembre 1971 (renvoi à l'arrêté du 25 novembre 1998).

**Nul ne peut se présenter plus de 3 fois à l'examen d'entrée.**

## Inscriptions

- **L'inscription à l'examen**, qui est **obligatoire**, s'effectue auprès de l'Université avant le 31 décembre de l'année précédant l'examen (arrêté du 17 octobre 2016).

- **L'inscription à la préparation** qui est dispensée par l'IEJ est **facultative** et s'effectue auprès du secrétariat de l'IEJ.

Les dossiers de préinscription sont à retirer au secrétariat de l'IEJ ou à télécharger sur le site Internet de la Faculté de droit à partir de mi-juin.



# ENM

## L'accès à la magistrature

### Un concours de haut niveau

L'École Nationale de la Magistrature (ENM) organise chaque année trois concours permettant d'accéder aux fonctions de magistrat :

- Le premier concours (concours externe) est ouvert aux étudiant.e.s. Il offre depuis deux ans plus de 200 postes pour plus de 2000 inscrit.e.s.
- Le deuxième concours est réservé aux fonctionnaires (une vingtaine de postes chaque année).
- Le troisième concours est ouvert aux personnes justifiant de 8 années d'activité professionnelle ou d'un mandat électif (moins de 10 postes proposés).

### Objectifs de la préparation

L'objectif des enseignements est d'actualiser les connaissances mais aussi d'apprendre aux candidat.e.s à les mobiliser au mieux pour réussir ce concours réputé difficile.

Cette préparation repose sur une **large collaboration entre magistrats et enseignants-chercheurs** qui permet à l'IEJ de Grenoble d'enregistrer un satisfaisant taux de réussite (3 admis pour le concours 2018 ; 4 admis pour le concours 2017).



### Diplôme d'Université « Carrières judiciaires »

Exclusivement ouvert aux étudiant.e.s inscrit.e.s à la préparation ENM, le DU « Carrières judiciaires » repose sur le contrôle continu. Les étudiant.e.s s'y inscrivant peuvent ainsi obtenir un diplôme supplémentaire permettant de **valoriser le travail accompli et les méthodes acquises.**

# ENM

## Le concours d'accès à l'ENM



### Les épreuves

Le concours comporte **4 épreuves écrites d'admissibilité et plusieurs oraux pour l'admission** avec une **épreuve écrite sur documents**.

#### Admissibilité :

- Une composition portant sur la connaissance et la compréhension du monde contemporain (5h) ;
- Une dissertation (5h) et un cas pratique (2h) portant sur le droit civil et la procédure civile ;
- Une dissertation (5h) et un cas pratique (2h) portant sur le droit pénal et la procédure pénale ;
- Une épreuve, comportant plusieurs questions à réponses courtes, portant sur l'organisation de l'Etat, l'organisation de la justice, les libertés publiques et le droit public (2h).

#### Admission :

- Une note de synthèse ;
- Une épreuve de mise en situation et d'entretien avec le jury ;
- Une interrogation orale portant sur le droit européen et le droit international et privé ;
- Une interrogation orale portant sur le droit social et le droit commercial ;
- Une épreuve orale de langue vivante obligatoire (anglais) ;
- Une épreuve orale de langue vivante facultative (allemand, espagnol, italien, arabe).

# ENM

## La préparation de l'IEJ Grenoble

### Contenu de la préparation

La préparation propose les cours suivants :

- Droit pénal général et spécial et procédure pénale ;
- Droit civil et procédure civile ;
- Organisation de l'État, de la justice, libertés publiques et droit public ;
- Note de synthèse ;
- Connaissance et compréhension du monde contemporain ;
- Épreuve de mise en situation et entretien avec le jury ;
- Langue étrangère (anglais) ;
- Actualisations et préparations pour les admissibles.

Une **quinzaine de devoirs sur table** couvrant ces différentes matières sont répartis sur l'année. Ils sont organisés **en général le mercredi** dans les conditions du concours et toujours suivis de **séances de corrigé**.

En outre, l'IEJ organise :

- **2 concours blancs** sur table ;
- **2 grands oraux blancs** organisés au Palais de Justice.



### L'association Grenoble-Chambéry

Pour assurer une meilleure préparation aux concours de la magistrature, les IEJ de Chambéry et de Grenoble ont associé leurs forces. La préparation repose donc sur une équipe pédagogique élargie.

Dispensée par des enseignants et magistrats grenoblois et chambériens, la **préparation se déroule principalement sur le campus de Grenoble**.

Des conférences d'actualisation organisées à Chambéry ou à Grenoble sont susceptibles d'être ouvertes aux étudiant.e.s.

# ENM

## Nous rejoindre

### Conditions d'accès

Le **concours externe** est ouvert aux étudiant.e.s titulaires d'un diplôme national sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à quatre années d'études après le baccalauréat, d'un diplôme délivré par un Institut d'Études Politiques (IEP), ou encore aux anciens élèves d'une École Normale Supérieure (ENS).

**Nul ne peut se présenter plus de trois fois à ce concours.**

**Pour le deuxième et le troisième concours :** voir le site de l'ENM (<http://www.enm.justice.fr>).

Compte tenu des connaissances juridiques préalables exigées, la préparation s'adresse plus particulièrement aux étudiant.e.s en droit ou titulaires d'un diplôme délivré par un IEP. L'admission à la préparation se fait sur dossier examiné par un comité de sélection qui peut refuser l'inscription s'il estime que le candidat n'a pas les aptitudes et les connaissances nécessaires à la préparation du concours.

### Pré-inscription

L'étudiant.e doit déposer à partir de mi-juin une demande de pré-inscription accompagnée des relevés de notes de l'ensemble de son cursus universitaire et d'une lettre de motivation.

Les dossiers de pré-inscription sont à retirer au secrétariat de l'IEJ ou à télécharger sur le site Internet de la Faculté de droit. Les candidats peuvent également ajouter tout autre document digne d'appuyer leur candidature (attestation de stage, contrat d'assistant de justice...).

### Calendrier pédagogique

- La préparation débute généralement mi-octobre.
- Les cours se terminent en juin.
- Les épreuves du concours commencent généralement fin mai ou début juin



## Fiche d'identité de la formation

Institut d'Études Judiciaires

**Co-directrice de l'IEJ et responsable de la préparation ENM :**  
Stéphane Gerry-Vernières, Professeur de droit privé et sciences criminelles

**Co-directeur de l'IEJ et responsable de la préparation CRFPA :**  
Sébastien Milleville, Maître de conférences en droit privé

**Adresse :**

Faculté de droit  
Scolarité de l'IEJ  
Domaine universitaire  
1133 rue des résidences  
38400 Saint-Martin-d'Hères

**Téléphone :**

04 76 82 58 09

**Courriel :**

CRFPA : [droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:droit-crfpa@univ-grenoble-alpes.fr)  
ENM : [droit-enm@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:droit-enm@univ-grenoble-alpes.fr)

**Site web :**

[droit.univ-grenoble-alpes.fr](http://droit.univ-grenoble-alpes.fr)

Les informations de ce document ne sont pas contractuelles, des modifications peuvent être apportées. Pour plus d'informations, consultez le site web de la Faculté.

Crédit photos : Fotolia, Shutterstock

Rédaction / conception : service communication de la Faculté de droit de Grenoble - Justine Carod

Mise à jour : décembre 2018

